



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Budget de fonctionnement 2020

Préavis municipal n°2019/09

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances, composée de MM. Jacques Loup, Matthieu Tombez, Fabrice Guillod, Nicolas Vincent et Julien Schwab, s'est réunie le 19.11.2019 pour l'examen du budget 2020. De plus, une séance a eu lieu le 26.11.2019 avec le Syndic, M. Blaise Clerc, le Municipal en charge des finances, M. Michel Verdon, le Municipal M. Blaise Gaillet et la Boursière communale, Mme Marlène Biedermann. A cette occasion, ils ont répondu à toutes nos questions de manière transparente et nous ont apporté des compléments d'informations. Nous les en remercions.

Remarques générales

Avec un total de charges de CHF 18'198'350 (+ 1.9% par rapport au budget 2019) et des produits estimés à CHF 18'397'450 (+ 2.8%), le budget 2020 présente un excédent de revenus de CHF 199'100 (CHF 41'700 pour 2019). Ce résultat positif s'explique en grande partie par les raisons suivantes :

- Dès 2020, report des coûts de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) au canton (CHF 275'890 en 2018) ;
- Maintien du taux d'imposition communal à 67% de l'impôt cantonal de base ;
- Projection à la hausse des recettes fiscales (+ CHF 312'000 par rapport à 2018) en lien avec l'augmentation de la population et le potentiel d'imposition dans le secteur des résidences secondaires.

Dans la lignée des années précédentes, il est fort réjouissant de constater que le budget 2020 affiche des chiffres noirs. Bien qu'elle estime le solde excédentaire tout à fait raisonnable pour un budget de fonctionnement de plus de 18 millions, la Commission conçoit que ce résultat positif, en hausse en regard des exercices antérieurs, puisse susciter des réflexions sur le niveau de l'imposition fiscale et sur les montants alloués aux diverses prestations communales. Toutefois, des demandes de crédits conséquents vont être soumises au Conseil communal en 2020 et 2021, de l'ordre de 15 millions (dont environ la moitié en 2020), pour la réfection du Pont sur la Broye à Salavaux, la construction du réservoir d'eau du Charmontel et la réaffectation du collège de Cotterd. Ces investissements futurs ne pourront être envisagés et assumés que si notre commune dispose d'une bonne capacité financière.

Examen du budget

En complément au préavis municipal, la Commission apporte les précisions suivantes, dans l'ordre de classification des comptes.

1. Administration générale

| N° rubrique | Commentaires |
|-------------|---|
| 11.310.30 | Il est prévu trois parutions du journal communal « Le Vuillerain » au lieu de deux. |
| 11.390.10 | La Municipalité prévoit un demi-poste administratif supplémentaire. Le taux d'activité de l'aide boursière est passée de 40% à 60%. |
| 13 | Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps) : <ul style="list-style-type: none">- 01.01 2018 : 15.5 EPT et 25 auxiliaires- 01.01.2019 : 14.5 EPT et 21 auxiliaires- Prévision 2020 : 15 EPT |
| 13.303.00 | La hausse des cotisations AVS dès 2020 est prise en compte dans la somme présentée. |
| 13.309.10 | La Commission constate le montant très faible alloué à la formation continue du personnel administratif. La Municipalité lui a indiqué que certaines formations sont proposées gratuitement ou subventionnées par le canton. De plus, le personnel a déjà suivi des formations en 2019. |
| 15.365.91 | La hausse est due à la participation de la commune au salaire de la bibliothécaire à hauteur de 20% (pour la partie « bibliothèque publique »). |
| 16 | Malgré sa demande, la Commission n'a pu obtenir plus de précisions quant au projet annoncé dans le préavis municipal sur la mise à disposition de vélos électriques au port de Vallamand. |
| 162.381.70 | Il est prévu un excédent de revenus de CHF 66'000 en 2020 pour l'ensemble du secteur du tourisme. Cela s'explique principalement par les revenus des taxes de séjour et par la diminution de la masse salariale. Ce montant vient alimenter le fonds concerné qui s'élève actuellement à CHF 186'200. Sans plus de précisions, la Municipalité nous a dit poursuivre le développement de sa vision dans ce domaine. |
| 17.314.50 | Les coûts prévus initialement en 2019 pour la création du parcours Vita sont reportés en 2020 et revus à la baisse car les travaux seront en partie effectués par les employés communaux. |
| 19.315.60 | Notre commune va acquérir le logiciel NEST qui est le nouveau standard pour la gestion des communes dans le canton de Vaud. Il y aura également de nouvelles fonctionnalités pour la gestion du port et des réservations de salles. Cette acquisition entraînera très probablement la mise à jour de certains équipements actuels (rubrique 19.311.10). |
| 19.315.62 | Le site internet de la commune va être moderniser pour le rendre plus attrayant et offrir une palette de prestations plus importantes au niveau du « guichet virtuel ». |

2. Finances

| N° rubrique | Commentaires |
|---|---|
| Remarque générale sur l'imputation des intérêts passifs | Les emprunts de la commune ne sont pas directement attribués à des investissements spécifiques. La répartition des intérêts passifs se fait donc de manière proportionnelle sur l'ensemble des investissements qui doivent encore être amortis. Cela explique pourquoi les intérêts peuvent s'avérer plus élevés que les années précédentes pour certains postes (par exemple école EPK, n°3519.322.30). Il ne s'agit donc pas d'une hausse des taux d'intérêts. Le montant estimé des intérêts passifs est de CHF 300'000 pour 2020. |
| 21.400.10 et 20 | La Municipalité prévoit une hausse des recettes fiscales pour les personnes physiques de CHF 270'000 par rapport au budget 2019, conséquence de l'augmentation continue de la population. |
| 22.318.30 | La commune ne subit pour le moment pas l'application des taux négatifs sur ses comptes bancaires. |
| 22.352.00, 22.452.00, 22.452.01 Péréquation financière directe | Le fonds de péréquation permet de faire des transferts pour compenser les disparités au niveau cantonal. Le nombre d'habitants et le point d'impôt communal entrent en jeu dans ce calcul complexe. Il y a peu de marge de manœuvre pour la commune car le calcul dépend de variables externes comme la situation des autres communes et les charges de l'Etat de Vaud. Les allocations « thématiques » sont perçues en fonction des dépenses des communes pour certains services publics (transports par exemple). Tout comme 2019 (CHF 85'400), la balance de la péréquation financière directe pour 2020 est estimée positive pour notre commune (CHF 89'700). A relever que ces postes ne tiennent pas compte de la péréquation financière « indirecte », c'est-à-dire la participation à la facture sociale (72.351.50) et à la Police cantonale (61.351.10). Avec ces éléments, la charge nette totale de la commune au profit de la péréquation financière est estimée à CHF 2'222'850 pour 2020 (CHF 2'080'700 pour 2019). |

3. Domaines et bâtiments

| N° rubrique | Commentaires |
|-----------------|---|
| 31.314.21 et 22 | Les montants concernent de petites réfections des chemins AF. Les travaux d'envergure font l'objet de demandes de crédit. |
| 31.318.50 | Ce compte couvre uniquement les mesures d'urgence que doit prendre la commune pour assurer la sécurité des habitants. Un 3 ^{ème} cas s'est déclaré dans cette zone des Grandes Vignes. L'augmentation prévue pour 2020 s'explique par une situation qui pourrait s'aggraver en fonction de la nature et de la direction des glissements potentiels. Pour rappel, un fonds spécifique a été créé en prévision de coûts élevés sur le moyen et long terme (31.380.90). |
| 32.352.80 | Les coûts tiennent compte de la nouvelle organisation du groupement forestier. |
| 3501.318.51 | Il s'agit des mandats prévus pour la poursuite des travaux d'étude sur la réaffectation des bâtiments (CHF 75'000), à l'exception de l'Ecole de Cotterd qui possède sa propre rubrique (3512.318.50, CHF 10'000). |
| 3501.322.30 | Le financement des investissements prévus en 2020 pour les bâtiments se fera en partie par l'emprunt bancaire, d'où la comptabilisation d'intérêts passifs. |

| | |
|----------------------------------|--|
| 3511.311.10 et 3511.314.10 | Il est prévu CHF 35'000 pour le renouvellement d'appareils (lave-linges, lave-vaisselles, etc.) et la pose de nouvelles fenêtres avec protection contre les oiseaux. |
| 3513.311.10 | Pour des raisons de sécurité, du matériel de gym (engins pour les agrès) doit être remplacé. |
| 3519.314.10 | Ces frais d'entretien intègrent le changement de stores vandalisés et la pose de caméras de surveillance pour tenter de diminuer ces déprédations. |

4. Travaux

| N° rubrique | Commentaires |
|-------------|---|
| 43.311.40 | Il est prévu de saisir l'opportunité d'acquérir des machines auprès d'une entreprise qui va cesser ses activités. |
| 43.318.90 | Ces CHF 150'000 concernent la réfection du Pont de la Broye ainsi que la poursuite de l'étude de mobilité et de sécurité de nos villages. |
| 461.314.40 | Les travaux de curage sont en constante augmentation. |
| 461.381.10 | Il est attribué CHF 609'600 au fonds affecté, notamment en vue des investissements dans la future STEP régionale. |
| 462.351.61 | Ce nouveau poste concerne la participation de notre commune aux frais du bureau d'appui du maître d'ouvrage en vue de la réalisation de la STEP régionale. Selon la Municipalité, il s'agit d'un coût unique de CHF 7.00 par habitant à verser en 2020 (convention en cours de finalisation entre les communes concernées). |
| 471.314.71 | Après demande d'éclaircissements auprès de la Municipalité, et contrairement à ce qui est indiqué dans le préavis municipal, ce poste ne concerne pas une extension des bâtiments au port, mais une révision conséquente de la grue (CHF 50'000). |
| 473.314.72 | Le montant de CHF 30'000 couvre les frais courants pour ce projet et fait partie du crédit d'investissement déjà voté par le Conseil communal. |
| 474.314.71 | Les CHF 100'000 sont destinés à la réalisation d'un plan directeur (master plan) de la zone de la plage et environs, y compris l'étude de la création d'un port de petite batellerie. |

5. Instruction publique et cultes

Aucun complément à ajouter au préavis municipal.

6. Police

Aucune remarque particulière.

7. Sécurité sociale

| N° rubrique | Commentaires |
|-------------|--|
| 71.352.20 | Du fait de la demande croissante dans ce secteur et des difficultés financières de l'ARAJ, la charge dédiée à l'accueil de la petite enfance augmente de manière vertigineuse (+ 43% par rapport aux comptes 2018). A préciser qu'en cas de retrait du réseau ARAJ en 2021 au profit d'un réseau ASIA, les coûts de création de ce dernier en 2020 seront couverts par les réserves de l'ASIA. Le budget 2020 de notre commune n'est donc pas impacté par cette décision. |
| 71.318.50 | CHF 25'000 de réserves pour finaliser le projet d'un centre médical à Salavaux (pour compléter si besoin le don de la fondation Avenir et Santé). |

8. Services industriels

| N° rubrique | Commentaires |
|-------------|---|
| 81.318.50 | Ces CHF 220'000 concernent les études et travaux préparatoires pour la création du réservoir du Charmontel. Selon la Municipalité, le décalage entre la réalisation de ces mandats et la demande de crédit à venir justifie l'inscription de ce montant au budget 2020. |
| 81.381.10 | L'excédent de recettes du service des eaux (CHF 120'200) liée principalement aux taxes uniques de raccordement alimente le fonds affecté en vue des investissements futurs du réseau (réservoir du Charmontel notamment). |
| 82.314.31 | La Municipalité nous a confirmé que ces coûts d'extension du réseau électrique ne sont pas liés à la demande de crédit renvoyée pour étude par le Conseil communal (préavis 2019/03). |

Conclusion

Après étude du budget 2020, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter celui-ci tel que présenté par la Municipalité.

La Commission des finances

Salavaux, le 3 décembre 2019

Jacques Loup Matthieu Tombez Fabrice Guillod Julien Schwab Nicolas Vincent